

**Disciplines : Classique, Contemporaine, Hip-Hop, Break  
 Modern'Jazz, Flamenco** (Jeunes 15 -> 17 ans)

**Niveaux : Débutant/Moyen – Supérieur - Avancé – Atelier**

Date d'inscription : .....

Nom Enfant : ..... Prénom : ..... Né(e) le: ..... M / F (\*\*)  
 Nom Parents (Obligatoire) : .....  
 Adresse : ..... Code Postal : .....  
 Ville : ..... Email : .....  
 ☎ domicile : ..... ☎ travail : ..... ☎ portable : .....  
 (\*\*) Masculin/Féminin -> Rayer la mention inutile  
**\*\*\*Merci, le cas échéant, de corriger vos données personnelles directement sur ce pavé\*\*\***

(\*) : L'inscription n'est définitive qu'après l'accord du responsable d'activité, le règlement total de l'adhésion et de la cotisation et la fourniture d'un certificat médical d'aptitude. **L'absence de ce certificat dans les 15 jours suivant votre inscription entraînera la suspension de votre enfant.**

(\*) : Les cours ne démarreront que s'il y a suffisamment d'élèves inscrits.

(\*) : Les cours ne démarreront que s'il y a suffisamment d'élèves inscrits.

Niveaux	Disciplines	Jour	Horaire		Durée	Lieu	Professeur	x			
Débutant / Moyen	Hip-hop «Jeunes» (& Adultes)	Mardi	21h15 - 22h30		1h30	Salle Motricité - Casseaux	Amel				
	Classique «Jeunes» (& Adultes)	Lundi	19h00 - 20h15		1h15	ASV – Salle de danse	Marie				
Supérieur	Contemporaine Sup. B	Mercredi	14h15 – 15h45		1h30	St Ex. - Salle de Danse	Marion				
Avancé	Hip-Hop / Break Avancé	Mardi	20h00 - 21h15		1h30	Salle Motricité - Casseaux	Amel				
	Contemporaine Avancé	Vendredi	19h15 – 20h45		1h30	ASV – Salle de Danse	Marion				
	Modern'Jazz Avancé	Mardi	18h30 – 19h45		1h15	St Ex. - Salle de Danse	Bénédicte				
	Classique Avancé (sans pointes)	Mardi et/ou	20h00 – 21h30	1h30	3h15	ASV – Salle de Danse	Marie				
Classique Avancé (avec pointes)	Mardi et/ou	20h00 – 22h00	2h00								
Atelier	Atelier «Jeunes» pour Classique Avancé - pointes	Jeudi	19h00 – 20h45	1h45	3h45	ASV – Salle de Danse	Marie				
	Atelier «Jeunes» pour Modern'Jazz Avancé	Mercredi	18h45 - 20h45					2h00	St Ex. - Salle de Danse	Bénédicte	
	Atelier «Jeunes» pour Contemporaine Avancé	Vendredi	20h45 – 22h30					1h45	ASV – Salle de Danse	Marion	
	Flamenco Intermédiaire	Samedi	13h30 – 14h30		1h00	St Ex. - Salle de Danse	Annabelle				
	Flamenco Avancé	Samedi	14h30 – 16h00		1h30	St Ex. - Salle de Danse	Annabelle				
	Flamenco Supérieur	Samedi	16h00 – 17h30		1h30	St Ex. - Salle de Danse	Annabelle				

**Veillez tourner SVP →**

**Tarifs – Cotisation annuelle**

Informatique et libertés : Le droit d'accès et de rectification des données vous concernant dans notre fichier informatisé (déclaré auprès de la CNIL) peut s'exercer auprès du secrétariat. Ces données sont réservées à l'usage exclusif de la gestion de l'ASV.

Droit à l'image : Je refuse que les photos prises lors de l'exercice de cette activité soient utilisées sur le site Internet ou dans les documents de l'ASV destinés au public (si vous ne cochez pas cette case, nous considérons que vous acceptez d'y figurer).

<b>Cours seuls</b> - les tarifs des cours seuls s'additionnent		<b>Cours groupés ou avec atelier</b>	<b>J'ai pris connaissance du règlement de l'école de danse, document joint, et je l'accepte.</b>  <b>Signature Obligatoire</b>
1h00 : 172 € 1h15 : 204 € 1h30 : 238 €	1h45 : 269 € 2h00 : 297 €	3h15 : 445 € 3h45 : 492 €	

<b>A REGLER</b>		<b>Règlement :</b>
Adhésion annuelle < 16 ans :.....	8 €	Espèces <input type="checkbox"/>
Adhésion annuelle > 16 ans :.....	15 €	Chèque à l'ordre de l'ASV <input type="checkbox"/>
Supplément extérieur Villebon :.....	(+15 €)	Chèque sport/Chèque ANCV <input type="checkbox"/>
Cotisation annuelle : .....		Règlement possible en 3 chèques maximum (avec chiffres ronds sans centimes)
<b>TOTAL</b> :.....		

**RENSEIGNEMENTS – Dominique DUBARRY LOISON : 06 95 18 35 26**

**Reprise des cours la semaine du LUNDI 18 SEPTEMBRE 2017**

**- oOo -**

**Responsabilité** : Nous vous rappelons que la responsabilité de l'ASV n'est engagée qu'à partir du moment où l'enfant est confié au professeur/moniteur, du début jusqu'à la fin du cours, dans le local où a lieu ce cours. Nous vous recommandons d'accompagner vos enfants jusqu'au local en question et de l'y reprendre en évitant de les laisser sur les parkings.

**Demande d'attestation** : Toute demande d'attestation (CE, CAF ou tout autre organisme) sera délivrée uniquement en contre partie de la remise au responsable de l'activité ou au secrétariat de l'ASV, du dossier d'inscription complet (fiche d'inscription dûment complétée et signée + paiement de l'adhésion et de la cotisation + certificat médical de non contre-indication à la pratique du sport). Si l'attestation concerne un comité d'entreprise, nous vous remercions de préciser le nom de la société. Nom de la société : .....

Il ne sera délivré qu'une seule attestation par an/par personne/par activité **suite à la demande auprès du secrétariat uniquement.**

**CONDITIONS DE REMBOURSEMENT** : Toute inscription est définitive pour la saison en cours. Seuls 2 cas pourront faire l'objet d'un remboursement au prorata :

- 1/ En cas de problème médical **AVEC** certificat à l'appui, concernant un arrêt de longue durée,
- 2/ En cas de déménagement lointain.

**Aucune autre réclamation ne pourra faire l'objet d'une demande de remboursement.**

**Attention** : 1 seul cours d'essai est proposé pour toute nouvel (le) adhérent(e) ou nouvelle discipline.

Signature Obligatoire